



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/905
21 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 123 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Etien NINOV (Bulgarie)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 9	2
II. EXAMEN EN PREMIERE LECTURE DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME	10 - 17	4
III. EXAMEN EN DEUXIEME LECTURE DU PROJET DE BUDGET	18 - 22	9
IV. EXAMEN DE SUJETS PARTICULIERS	23 - 48	32
V. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION	49	35

I. INTRODUCTION

1. Au titre du point 123 de l'ordre du jour, la Cinquième Commission a examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991. La Commission recommande d'ouvrir des crédits d'un montant brut de 1 974 634 000 dollars et d'approuver des prévisions de recettes (autres que les recettes provenant des contributions du personnel) d'un montant de 64 185 400 dollars. En conséquence, le montant net des dépenses pour l'exercice biennal 1990-1991 est estimé à 1 910 448 600 dollars 1/.

2. La Commission recommande que le montant du Fonds de roulement soit fixé à 100 millions de dollars.

3. La Commission recommande, en outre, un montant estimatif de 303 040 800 dollars pour les contributions du personnel à virer au cours de l'exercice biennal 1990-1991 au Fonds de péréquation des impôts, dont les soldes créditeurs sont répartis entre les Etats Membres conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.

4. Pour examiner le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, la Commission était saisie, comme documents de base, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 présenté par le Secrétaire général 2/, du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 3/ et du rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les travaux de sa vingt-neuvième session 4/. La Commission a examiné des prévisions révisées et des incidences sur le budget-programme concernant divers chapitres des dépenses, en se fondant sur des rapports ultérieurs du Secrétaire général et du Comité consultatif.

5. Conformément aux directives régissant le fonctionnement du fonds de réserve qui figurent en annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987, la Cinquième Commission a examiné à sa 60e séance, le 20 décembre 1989, un état récapitulatif de toutes les incidences sur le budget-programme et prévisions révisées tombant sous le coup des critères fixés pour l'utilisation du fonds de réserve (A/C.5/44/50) et le rapport correspondant du Comité consultatif, qui a été présenté oralement. Le montant total indiqué dans l'état récapitulatif était inférieur au solde du fonds de réserve. La Commission a par conséquent approuvé les crédits demandés aux chapitres correspondants du budget-programme.

1/ L'exécution du budget pour l'année 1990 fait l'objet du projet de résolution II C (voir par. 49).

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 6 (A/44/6/Rev.1).

3/ Ibid., Supplément No 7 (A/44/7).

4/ Ibid., Supplément No 16 (A/44/16).

6. Le débat général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 a eu lieu de la 11e à la 18e séance, du 13 au 24 octobre 1989. Il est résumé dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/44/SR.11 à 18).

7. Le Secrétaire général, le Président du Comité consultatif et le Président du CPC ont fait des déclarations liminaires à la 11e séance, le 13 octobre (voir A/C.5/44/SR.11).

8. Les réserves formulées par des délégations en ce qui concerne certains objets de dépenses prévus au projet de budget sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents de la Commission.

9. La Commission a examiné en première lecture les divers chapitres du projet de budget-programme au cours des séances indiquées ci-après :

<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Séances</u>
1er	19e et 23e
2A	23e, 24e et 27e
2B	24e
2C	24e
3	24e, 25e, 27e, 39e, 45e et 48e
4	25e
5A	25e
5B	25e
6	25e et 26e
7	26e
8	27e
9	34e
10	27e
11	27e
12	27e
13	27e et 28e
14	27e
15	29e et 45e
16	29e
17	29e
18	30e
19	30e
20	30e
21	31e
22	31e
23	31e et 32e
24	32e
25	32e
26	32e
27	37e et 39e
28	34e et 36e
29	45e, 46e et 48e
30	36e
31	36e
32	36e

<u>Chapitres des recettes</u>	<u>Séances</u>
1	36e
2	36e
3	36e

II. EXAMEN EN PREMIERE LECTURE DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME

10. Les résultats des décisions prises par la Commission lors de l'examen en première lecture des différents chapitres des dépenses et des recettes ont été les suivants :

Chapitre	Montant recommandé	Voix pour	Voix contre	Abstentions
(En milliers de dollars des Etats-Unis)				
<u>Chapitres des dépenses</u>				
TITRE Ier	<u>Politique, direction et coordination d'ensemble</u>			
1er	Politique, direction et coordination d'ensemble	53 390,4	Approuvé sans vote	
TITRE II.	<u>Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>			
2A.	Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	86 396,9	Approuvé sans vote	
2B.	Affaires de désarmement	10 762,5	Approuvé sans vote	
2C.	Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer	8 317,3	Approuvé sans vote	
TITRE III.	<u>Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u>			
3.	Affaires politiques, tutelle et décolonisation	35 448,0	Approuvé sans vote	

Chapitre	Montant recommandé	Voix pour	Voix contre	Abstentions
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)			
<u>Chapitres des dépenses</u>				
<u>TITRE IV. Activités économiques, sociales et humanitaires</u>				
4.	Organes directeurs (activités économiques et sociales)	2 083,5		Approuvé sans vote
5A.	Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	4 519,5		Approuvé sans vote
5B.	Bureau des commissions régionales (New York)	830,9		Approuvé sans vote
6A.	Département des affaires économiques et sociales internationales	44 673,0		Approuvé sans vote
7.	Département de la coopération technique pour le développement	23 541,3		Approuvé sans vote
8.	Activités concernant les questions de développe- ment social à l'échelle mondiale	11 198,7		Approuvé sans vote
9.	Sociétés transnationales	10 737,9		Approuvé sans vote
10.	Commission économique pour l'Europe	35 664,7		Approuvé sans vote
11.	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	39 409,0		Approuvé sans vote
12.	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	49 990,2		Approuvé sans vote

Chapitre	Montant recommandé	Voix pour	Voix contre	Abstentions
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)			
<u>Chapitres des dépenses</u>				
13.	Commission économique pour l'Afrique	59 112,8		Approuvé sans vote
14.	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	42 633,9		Approuvé sans vote
15.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	78 384,0		Approuvé sans vote
16.	Centre du commerce international	15 400,8		Approuvé sans vote
17.	Centre pour la science et la technique au service du développement	4 174,2		Approuvé sans vote
18.	Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 939,4		Approuvé sans vote
19.	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	10 528,2		Approuvé sans vote
20.	Contrôle international des drogues	8 378,8		Approuvé sans vote
21.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	37 576,4		Approuvé sans vote
22.	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	6 910,7		Approuvé sans vote
23.	Droits de l'homme	17 164,4		Approuvé sans vote

Chapitre		Montant recommandé	Voix pour	Voix contre	Abstentions
		(En milliers de dollars des Etats-Unis)			
<u>Chapitres des dépenses</u>					
24.	Programme ordinaire de coopération technique	35 812,8			Approuvé sans vote
TITRE V.	<u>Justice internationale et droit international</u>				
25.	Cour internationale de Justice	13 682,6			Approuvé sans vote
26.	Activités juridiques	18 550,0			Approuvé sans vote
TITRE VI.	<u>Information</u>				
27.	Information	84 858,1			Approuvé sans vote
TITRE VII.	<u>Services communs d'appui</u>				
28.	Administration et gestion	403 553,9			Approuvé sans vote
29.	Services de conférence et bibliothèque	358 875,8			Approuvé sans vote
TITRE VIII.	<u>Dépenses spéciales</u>				
30.	Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	-			Approuvé sans vote
TITRE IX.	<u>Contributions du personnel</u>				
31.	Contributions du personnel	284 570,4			Approuvé sans vote
TITRE X.	<u>Dépenses d'équipement</u>				
32.	Travaux de construction, transformation et amélio- ration des locaux et gros travaux d'entretien	68 880,6			Approuvé sans vote

Chapitre	Montant recommandé	Voix pour	Voix contre	Abstentions
(En milliers de dollars des Etats-Unis)				
<u>Chapitres des recettes</u>				
1.	Recettes provenant des contributions du personnel	289 137,2		Approuvé sans vote
2.	Recettes générales	53 934,8		Approuvé sans vote
3.	Activités productrices de recettes	9 186,0		Approuvé sans vote

11. Les paragraphes qui suivent rendent compte des décisions prises par la Commission au sujet de certains chapitres, lors de l'examen en première lecture du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 2/ et du premier rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/.

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le
commerce et le développement

12. A sa 45e séance, le 21 novembre, la Commission a approuvé, sans procéder à un vote, le reclassement de quatre postes d'administrateur de P-2 à P-3, étant entendu que le Secrétaire général s'efforcera de financer les dépenses supplémentaires d'un montant de 120 800 dollars au moyen de crédits ouverts au chapitre 15, ainsi qu'il est recommandé aux paragraphes 3 et 4 du rapport du Comité consultatif (A/44/7/Add.3).

13. La Commission a ensuite approuvé en première lecture, sans procéder à un vote, l'ouverture d'un crédit de 78 384 000 dollars au chapitre 15 du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèque

14. A sa 48e séance, le 27 novembre, la Commission a approuvé, sans procéder à un vote, l'ouverture d'un crédit de 1 500 000 dollars au titre du personnel temporaire pour les réunions, ce montant devant être inscrit au compte central prévu au chapitre 29 au titre du personnel temporaire.

15. La Commission a ensuite approuvé en première lecture, sans procéder à un vote, l'ouverture d'un crédit de 358 875 800 dollars au chapitre 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et
amélioration des locaux et gros travaux
d'entretien

16. A sa 36e séance, le 13 novembre, la Commission a approuvé, sans procéder à un vote, l'ouverture d'un crédit de 27 298 700 dollars pour le projet de construction à Addis-Abeba et l'ouverture d'un crédit de 16 851 500 dollars pour le projet de construction à Bangkok, ainsi qu'il est recommandé aux paragraphes 8 et 13 du rapport du Comité consultatif (A/44/7/Add.2).

17. La Commission a ensuite approuvé en première lecture, sans procéder à un vote, l'ouverture d'un crédit de 68 880 600 dollars au chapitre 32 du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

III. EXAMEN EN DEUXIEME LECTURE DU PROJET DE BUDGET

18. Les décisions prises en première lecture par la Commission en ce qui concerne certains chapitres des dépenses et des recettes ont été modifiées par les décisions qu'elle a prises sur certaines questions touchant au projet de budget-programme (voir par. 49, projet de résolution I B), par les décisions prises sur la base des recommandations faites par le Comité consultatif au sujet de certaines prévisions révisées du Secrétaire général et par celles relatives aux crédits nécessaires pour appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours sur la recommandation d'autres grandes commissions.

19. Les montants approuvés par la Cinquième Commission pour les divers chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 s'établissent comme suit :

Chapitre	Montant approuvé	Total
(En milliers de dollars des Etats-Unis)		
<u>Chapitre des dépenses</u>		
1. <u>Politique, direction et coordination d'ensembl</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 23e séance	53 390,4	
II. Incidences financières :		
La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/C.5/44/15, A/C.5/44/SR.20 et 22, A/44/679, résolution 44/15 de l'Assemblée générale)	5 813,8	
Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité (A/C.5/44/19, A/C.5/44/SR.26 et 60, A/44/695, résolution 44/16 de l'Assemblée générale) ...	195,8	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	305,0	
Total, chapitre premier	59 705,0	
2A. <u>Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, maintien de la paix</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 27e séance	86 396,9	
II. Prévisions révisées :		
Prévisions révisées comme suite à la résolution 43/24 de l'Assemblée générale concernant la situation en Amérique centrale (A/C.5/44/51, A/44/7/Add.8, A/C.5/44/SR.58)	2 398,3	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
III. Incidences financières :		
Lieu de la session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (projet de résolution I B, sect. III, A/C.5/44/SR.61) ..	20,3	
IV. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(726,2)	
Total, chapitre 2A	88 089,3	
2B. <u>Affaires de désarmement</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 24e séance	10 762,5	
II. Incidences financières :		
Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (A/C.5/44/36, A/C.5/44/SR.48 et 60, A/44/810, résolution 44/117 F de l'Assemblée générale)	242,6	
Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (A/C.5/44/37, A/C.5/44/SR.48 et 60, A/44/810, résolution 44/113 A de l'Assemblée générale)	57,8	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	121,6	
Total, chapitre 2B	11 184,5	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
2C. <u>Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 24e séance	8 317,3	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(120,4)	
Total, chapitre 2C	8 196,9	
3. <u>Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 48e séance	35 448,0	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	540,2	
Total, chapitre 3	35 988,2	
4. <u>Organes directeurs (activités économiques et sociales)</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 25e séance	2 083,5	
II. Prévisions révisées :		
Prévisions révisées comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1989 (A/C.5/44/5, A/44/7/Add.1, A/C.5/44/SR.39 et 60)	82,0	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(2,4)	
Total, chapitre 4	2 163,1	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
5A. <u>Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 25e séance	4 519,5	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	151,3	
Total, chapitre 5A	4 670,8	
5B. <u>Bureau des commissions régionales (New York)</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 25e séance	830,9	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	24,4	
Total, chapitre 5B	855,3	
6. <u>Département des affaires économiques et sociales internationales</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 26e séance	44 673,0	
II. Incidences financières :		
Fonctions et postes prévus au titre des questions de développement social à l'échelle mondiale (projet de résolution I B, sect. II, A/C.5/44/SR.61)	874,3	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	1 267,5	
Total, chapitre 6	46 814,8	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
7. <u>Département de la coopération technique pour le développement</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 26e séance	23 541,3	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	311,9	
Total, chapitre 7	23 853,2	
8. <u>Activités concernant les questions de développement social à l'échelle mondiale</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 27e séance	11 198,7	
II. Prévisions révisées :		
Prévisions révisées comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1989 (A/C.5/44/5, A/44/7/Add.1, A/C.5/44/SR.39 et 60)	53,0	
III. Incidences financières :		
Fonctions et postes prévus au titre des questions de développement social à l'échelle mondiale (projet de résolution I B, sect. II, A/C.5/44/SR.61)	(967,0)	
IV. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(299,0)	
Total, chapitre 8	9 985,7	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
9. <u>Sociétés transnationales</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 34e séance	10 737,9	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	181,3	
Total, chapitre 9	10 919,2	
10. <u>Commission économique pour l'Europe</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 27e séance	35 664,7	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(2 575,4)	
Total, chapitre 10	33 089,3	
11. <u>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 27e séance	39 409,0	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	382,4	
Total, chapitre 11	39 791,4	
12. <u>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 27e séance	49 990,2	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(979,5)	
Total, chapitre 12	49 010,7	
13. <u>Commission économique pour l'Afrique</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 28e séance	59 112,8	
II. Incidences financières :		
Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000) (A/C.5/44/49, A/C.5/44/SR.57, A/44/885, résolution 44/237 de l'Assemblée générale)	181,9	
Rétablissement du poste de spécialiste de l'évaluation à titre non renouvelable (projet de résolution I B, sect. VIII, A/C.5/44/SR.61)	211,6	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(1 780,6)	
Total, chapitre 13	57 725,7	
14. <u>Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 27e séance	42 633,9	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(4 038,5)	
Total, chapitre 14	38 595,4	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
15. <u>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 45e séance	78 384,0	
II. Incidences financières :		
Développement et coopération économique internationale : établissements humains (A/C.5/44/39, A/C.5/44/SR.50 et 60, A/44/831, résolution 44/174 de l'Assemblée générale)	420,0	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(5 696,4)	
Total, chapitre 15	73 107,6	
16. <u>Centre du commerce international</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 29e séance	15 400,8	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	-	
Total, chapitre 16	15 400,8	
17. <u>Centre pour la science et la technique au service du développement</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 29e séance	4 174,2	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	124,6	
Total, chapitre 17	4 298,8	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
<u>18. Programme des Nations Unies pour l'environnement</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 30e séance	11 939,4	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(743,8)	
Total, chapitre 18	11 195,6	
<u>19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 30e séance	10 528,2	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(590,4)	
Total, chapitre 19	9 937,8	
<u>20. Contrôle international des drogues</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 30e séance	8 378,8	
II. Prévisions révisées :		
Prévisions révisées comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1989 (A/C.5/44/5, A/44/7/Add.1, A/C.5/44/SR.39 et 60)	117,1	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
III. Incidences financières :		
Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité (A/C.5/44/19, A/C.5/44/SR.26 et 60, A/44/695, résolution 44/16 de l'Assemblée générale) ...		13,2
Campagne internationale contre le trafic des drogues (A/C.5/44/40, A/C.5/44/SR.53 et 60, A/44/852, résolution 44/142 de l'Assemblée générale)		82,9
Campagne internationale contre le trafic des drogues (A/C.5/44/41, A/C.5/44/SR.53 et 60, A/44/853, résolution 44/141 de l'Assemblée générale)		74,4
IV. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)		(332,8)
Total, chapitre 20		8 330,6
21. <u>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 31e séance		37 576,4
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)		(3 396,3)
Total, chapitre 21		34 180,1

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
22. <u>Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 31e séance	6 910,7	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(429,5)	
Total, chapitre 22	6 481,2	
23. <u>Droits de l'homme</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 32e séance	17 164,4	
II. Incidences financières :		
Lieu des sessions du Comité des droits de l'homme (projet de résolution I B, sect. III, A/C.5/44/SR.61)	223,3	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(1 282,0)	
Total, chapitre 23	16 105,7	
24. <u>Programme ordinaire de coopération technique</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 32e séance	35 812,8	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	350,4	
Total, chapitre 24	36 163,2	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
25. <u>Cour internationale de Justice</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 32e séance	13 682,6	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(349,6)	
Total, chapitre 25	13 333,0	
26. <u>Activités juridiques</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 32e séance	18 550,0	
II. Incidences financières :		
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-deuxième session (A/C.5/44/26, A/C.5/44/SR.48 et 60, A/44/809, résolution 44/33 de l'Assemblée générale)	20,2	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	196,3	
Total, chapitre 26	18 766,5	
27. <u>Information</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 39e séance	84 858,1	

Chapitre	Montant approuvé	Total
(En milliers de dollars des Etats-Unis)		
II. Incidences financières :		
Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité (A/C.5/44/19, A/C.5/44/SR.26 et 60, A/44/695, résolution 44/16 de l'Assemblée générale)	79,0	
Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain (A/C.5/44/29, A/C.5/44/SR.46 et 60, A/44/758, résolution 44/27 A à K de l'Assemblée générale)	104,5	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/C.5/44/46, A/C.5/44/SR.54 et 60, A/44/860, résolutions 44/100, 44/101 et 44/102 de l'Assemblée générale)	155,1	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	2 028,7	
Total, chapitre 27	87 225,4	
28. <u>Administration et gestion</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 36e séance	403 553,9	
II. Incidences financières :		
Lieu des sessions du Comité des droits de l'homme (projet de résolution I B, sect. III, A/C.5/44/SR.61)	11,6	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(5 806,0)	
Total, chapitre 28	397 759,5	
29. <u>Services de conférence et bibliothèque</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 48e séance	358 875,8	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	(6 098,2)	
Total, chapitre 29	352 777,6	
30. <u>Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 36e séance	-	
Total, chapitre 30	-	
31. <u>Contributions du personnel</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 36e séance	284 570,4	
II. Prévisions révisées :		
Prévisions révisées comme suite à la résolution 43/24 de l'Assemblée générale concernant la situation en Amérique centrale (A/C.5/44/51, A/44/7/Add.8, A/C.5/44/SR.58)	193,3	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
III. Incidences financières :		
La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/C.5/44/15, A/C.5/44/SR.20 et 22, A/44/679, résolution 44/15 de l'Assemblée générale)	286,8	
Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (A/C.5/44/36, A/C.5/44/SR.48, A/44/810, résolution 44/117 F de l'Assemblée générale)	82,4	
Développement et coopération économique internationale : établissements humains (A/C.5/44/39, A/C.5/44/SR.50 et 60, A/44/831, résolution 44/174 de l'Assemblée générale) ..	24,4	
Rétablissement du poste de spécialiste de l'évaluation à titre non renouvelable (projet de résolution I B, sect. VIII, A/C.5/44/SR.61)	27,8	
IV. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	13 205,3	
Total, chapitre 31	298 390,4	

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
32. <u>Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 36e séance	68 880,6	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	1 658,1	
Total, chapitre 32	70 538,7	
Total, chapitre des dépenses		1 974 634,0

Chapitre des recettes

1. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 36e séance	289 137,2	
II. Prévisions révisées :		
Prévisions révisées comme suite à la résolution 43/24 de l'Assemblée générale concernant la situation en Amérique centrale (A/C.5/44/51, A/44/7/Add.8, A/C.5/44/SR.58)	193,3	
III. Incidences financières :		
La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/C.5/44/15, A/C.5/44/SR.20 et 22, A/44/679, résolution 44/15 de l'Assemblée générale)	286,8	

Chapitre	Montant approuvé	Total
----------	---------------------	-------

(En milliers de dollars
des Etats-Unis)

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (A/C.5/44/36, A/C.5/44/SR.48, A/44/810, résolution 44/117 F de l'Assemblée générale) 82,4

Développement et coopération économique internationale : établissements humains (A/C.5/44/39, A/C.5/44/SR.50 et 60, A/44/831, résolution 44/174 de l'Assemblée générale) .. 24,4

Rétablissement du poste de spécialiste de l'évaluation à titre non renouvelable (projet de résolution I B, sect. VIII, A/C.5/44/SR.61) 27,8

IV. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60) 13 288,9

Total, chapitre premier des recettes 303 040,8

2. Recettes générales

I. Montant approuvé en première lecture à la 36e séance 53 934,8

II. Prévisions révisées :

Avance consentie pour l'entrée en activité du Fonds commun pour les produits de base (A/C.5/44/47, A/C.5/44/SR.58) 1 750,5

III. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60) 1 161,1

Total, chapitre 2 des recettes 54 524,2

Chapitre	Montant approuvé	Total
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
3. <u>Activités productrices de recettes</u>		
I. Montant approuvé en première lecture à la 36e séance	9 186,0	
II. Effet des variations des taux de change et de l'inflation (A/C.5/44/52 et Corr.1, A/C.5/44/SR.60)	475,2	
Total, chapitre 3 des recettes	9 661,2	
Total, chapitres des recettes		367 226,2

20. A sa 61e séance, le 20 décembre, la Commission a examiné en deuxième lecture le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991. Les résultats du vote ont été les suivants :

Chapitres	Montants recommandés (Dollars E.-U.)	Voix Voix pour contre Abstentions
<u>Chapitre des dépenses</u>		
TITRE I. <u>Politique, direction et coordination d'ensemble</u>		
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	59 705,0	Approuvé sans vote
TITRE II. <u>Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>		
2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité : maintien de la paix	88 089,3	Approuvé sans vote
2B. Affaires de désarmement	11 184,5	Approuvé sans vote
2C. Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer	8 196,9	Approuvé sans vote
TITRE III. <u>Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u>		
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	35 988,2	Approuvé sans vote
TITRE IV. <u>Activités économiques, sociales et humanitaires</u>		
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	2 163,1	Approuvé sans vote
5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	4 670,8	Approuvé sans vote

Chapitres	Montants recommandés (Dollars E.-U.)	Voix Voix pour contre Abstentions
5B. Bureau des commissions régionales (New York)	855,3	Approuvé sans vote
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	46 814,8	Approuvé sans vote
7. Département de la coopération technique pour le développement	23 853,2	Approuvé sans vote
8. Activités concernant les questions de développement social à l'échelle mondiale	9 985,7	Approuvé sans vote
9. Sociétés transnationales	10 919,2	Approuvé sans vote
10. Commission économique pour l'Europe	33 089,3	Approuvé sans vote
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	39 791,4	Approuvé sans vote
12. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	49 010,7	Approuvé sans vote
13. Commission économique pour l'Afrique	57 725,7	Approuvé sans vote
14. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	38 595,4	Approuvé sans vote
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	73 107,6	Approuvé sans vote
16. Centre du commerce international	15 400,8	Approuvé sans vote

Chapitres	Montants recommandés (Dollars E.-U.)	Voix pour	Voix contre	Abstentions
17. Centre pour la science et la technique au service du développement	4 298,8			Approuvé sans vote
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 195,6			Approuvé sans vote
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	9 937,8			Approuvé sans vote
20. Contrôle international des drogues	8 333,6			Approuvé sans vote
21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	34 180,1			Approuvé sans vote
22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	6 481,2			Approuvé sans vote
23. Droits de l'homme	16 105,7			Approuvé sans vote
24. Programme ordinaire de coopération technique	36 163,2			Approuvé sans vote
TITRE V. <u>Justice internationale et droit international</u>				
25. Cour internationale de Justice	13 333,0			Approuvé sans vote
26. Activités juridiques	18 766,5			Approuvé sans vote
TITRE VI. <u>Information</u>				
27. Information	87 225,4			Approuvé sans vote
TITRE VII. <u>Services communs d'appui</u>				
28. Administration et gestion	397 759,5			Approuvé sans vote

Chapitres	Montants recommandés (Dollars E.-U.)	Voix Voix pour contre Abstentions
29. Services de conférence et bibliothèques	352 777,6	Approuvé sans vote
TITRE VIII. <u>Dépenses spéciales</u>		
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	-	Approuvé sans vote
TITRE IX. <u>Contributions du personnel</u>		
31. Contributions du personnel	298 390,4	Approuvé sans vote
TITRE X. <u>Dépenses d'équipement</u>		
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	70 538,7	Approuvé sans vote
Total, chapitres des dépenses	1 974 634,0	Approuvé sans vote
<u>Chapitres des recettes</u>		
1. Recettes provenant des contributions du personnel	303 040,8	Approuvé sans vote
2. Recettes générales	54 524,2	Approuvé sans vote
3. Activités productrices de recettes	9 661,2	Approuvé sans vote
Total, chapitres des recettes	367 226,2	

21. Egalement à sa 61e séance, la Commission a adopté, sans les mettre aux voix, les projets de résolution IA et B, II A à C, III et IV (voir par. 49).

22. Les déclarations faites par des représentants au cours de l'examen des projets de résolution sont consignées dans les comptes rendus analytiques.

IV. EXAMEN DE SUJETS PARTICULIERS

1. Rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

23. La Commission a examiné cette question à sa 27e séance, le 2 novembre. Elle était saisie du rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (A/44/206) et des observations y relatives du Secrétaire général (A/44/206/Add.1).

24. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale prenne acte du rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et des observations y relatives du Secrétaire général (voir plus loin, par. 49, projet de résolution I A, sect. I).

2. Publications de la Cour internationale de Justice

25. La Commission a examiné cette question à sa 32e séance, le 9 novembre. Elle était saisie de la note du Secrétaire général (A/C.5/44/13). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

26. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale prenne acte des observations du Secrétaire général figurant au paragraphe 11 de son rapport (voir plus loin, par. 49, résolution I A, sect. II).

3. Centre international de calcul : projet de budget pour 1990

27. La Commission a examiné cette question à ses 34e et 39e séances, les 10 et 13 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/4). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

28. A sa 36e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale approuve le projet de budget du Centre international de calcul pour 1990 (voir plus loin, par. 49, projet de résolution I A, sect. III).

4. Projet de système intégré de gestion

29. La Commission a examiné cette question à ses 34e et 36e séances. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/8). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

30. A sa 36e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale prenne acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur le projet de système intégré de gestion (voir plus loin, par. 49, résolution I A, sect. IV).

5. Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok

31. La Commission a examiné cette question à sa 36e séance, dans le cadre de l'examen en première lecture des dépenses prévues au chapitre 32. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/7) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/44/7/Add.2).

32. A sa 36e séance, la Commission a décidé de recommander que l'Assemblée générale prenne note des prévisions révisées présentées par le Secrétaire général concernant le coût total du projet de construction à Addis-Abeba et prie le Secrétaire général de poursuivre l'exécution du projet déjà approuvé, comme l'avait recommandé le Comité consultatif au paragraphe 6 de son rapport (voir plus loin, par. 49, projet de résolution I A, sect. V).

6. Rapports du Corps commun d'inspection sur l'examen des réseaux d'information des Nations Unies

33. La Commission a examiné cette question à ses 37e et 39e séances, les 14 et 15 novembre. Elle était saisie des rapports du Corps commun d'inspection sur l'examen des réseaux d'information des Nations Unies (A/44/329 et A/44/433) et des observations y relatives du Secrétaire général (A/44/320/Add.1 et A/44/433/Add.1).

34. A sa 39e séance, sur la proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale prenne acte des rapports du Corps commun d'inspection et des observations y relatives du Secrétaire général (voir plus loin, par. 49, projet de résolution I A, sect. VI).

7. Emoluments des membres du Comité des droits de l'enfant

35. La Commission a examiné cette question à sa 43e séance, le 17 novembre, dans le cadre de l'examen des incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Troisième Commission dans son rapport (A/44/736, par. 13) concernant le point de l'ordre du jour intitulé "Adoption d'une convention relative aux droits de l'enfant" (voir A/44/743). Elle était saisie de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/44/28). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement le rapport du Comité.

36. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale que les émoluments des membres du Comité des droits de l'enfant soient versés, à titre exceptionnel, sur la base des honoraires autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 du 17 décembre 1980 (voir plus loin, par. 49, projet de résolution I A, sect. VII).

8. Services de conférence à Vienne

37. La Commission a examiné cette question à ses 45e, 46e et 48e séances, les 21, 24 et 27 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/C.5/44/24) et du rapport correspondant du Comité consultatif (A/44/7/Add.4).

38. A sa 48e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale fasse sienne l'opinion du Secrétaire général, selon laquelle un service de conférence unique au Centre international de Vienne serait la solution idéale du point de vue de la rentabilité et un service unifié géré par l'Organisation des Nations Unies serait mieux en mesure d'assurer l'utilisation la plus rentable et la plus efficace des ressources limitées dont on dispose, et que l'Assemblée prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mener rapidement à bien les consultations sur cette question avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les autres parties intéressées et pour arrêter des arrangements d'ordre pratique concernant la création de services de conférence unifiés au Centre international de Vienne, comme le Comité consultatif l'a recommandé au paragraphe 4 de son rapport (voir plus loin, par. 49, projet de résolution I A, sect. VIII).

9. Dépenses imprévues et extraordinaires

39. La Commission a examiné cette question à ses 54e et 56e séances, les 11 et 14 décembre. Elle était saisie du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur cette question (A/44/7/Add.5).

40. A sa 56e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution recommandé par le Comité consultatif dans l'annexe à son rapport (voir plus loin, par. 49, projet de résolution III).

10. Ressources extra-budgétaires

41. La Commission a examiné cette question à ses 54e et 56e séances. Elle était saisie du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet (A/44/7/Add.7).

42. A sa 56e séance, la Commission a approuvé, sans procéder à un vote, les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif.

11. Questions relatives au projet de budget-programme

43. A la 59e séance, le 19 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Aho Vaher (Canada), a présenté un projet de résolution (A/C.5/44/L.25) établi à la suite de consultations officieuses et portant sur un certain nombre de questions dont on avait déterminé en première lecture qu'elles méritaient un examen plus approfondi.

44. A la même séance, la Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir plus loin, par. 49, résolution I B).

12. Le fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

45. La Cinquième Commission a examiné cette question à sa 60e séance, le 20 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/C.5/44/50). Le rapport correspondant du Comité consultatif a été présenté oralement par le Président du Comité.

46. A cette séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits demandés dans le rapport du Secrétaire général. Elle a également décidé de recommander à l'Assemblée de noter que le solde du fonds de réserve s'établirait à 13 120 500 dollars (voir plus loin, par. 49, résolution I A, sect. IX).

13. Effet de l'évolution des taux de change et d'inflation

47. La Cinquième Commission a examiné cette question à sa 60e séance. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/C.5/44/52 et Corr.1). Le rapport correspondant du Comité consultatif a été présenté oralement par le Président du Comité.

48. A cette séance, la Commission a approuvé, sans procéder à un vote, une réduction d'un montant total de 14 398 000 dollars au titre des chapitres de dépenses du budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 et des prévisions de recettes supplémentaires d'un montant de 12 603 000 dollars au titre des chapitres de recettes du budget-programme, selon la répartition indiquée à l'annexe I au rapport du Secrétaire général.

V. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

49. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

PROJET DE RESOLUTION I

Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991

A

L'Assemblée générale

I

Rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Prend acte du rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale 5/ et des observations y relatives du Secrétaire général 6/;

5/ A/44/206.

6/ A/44/206/Add.1.

II

Publications de la Cour internationale de Justice

Prend acte des observations du Secrétaire général formulées au paragraphe 11 de sa note concernant les publications de la Cour internationale de Justice 7/;

III

Centre international de calcul

Approuve les prévisions de dépenses du Centre international de calcul pour l'année 1990, qui s'élèvent à 11 260 400 dollars;

IV

Projet de système intégré de gestion

Prend acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur le projet de système intégré de gestion 8/;

V

Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok

1. Prend acte des prévisions révisées du Secrétaire général concernant le coût total du projet de construction à Addis-Abeba 9/;

2. Prie le Secrétaire général de poursuivre l'exécution du projet approuvé, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 6 de son rapport 10/;

7/ A/C.5/44/13.

8/ A/C.5/44/8.

9/ Voir A/C.5/44/7, sect. I.

10/ A/44/7/Add.2.

VI

Rapports du Corps commun d'inspection sur l'examen des réseaux
d'information publique des Nations Unies

Prend acte des rapports du Corps commun d'inspection sur l'examen des réseaux d'information publique des Nations Unies 11/ et des observations y relatives du Secrétaire général 12/;

VII

Honoraires versés aux membres du Comité des droits de l'enfant

Décide que les émoluments des membres du Comité des droits de l'enfant seront versés sur la base des honoraires autorisés par la résolution 35/218 du 17 décembre 1980;

VIII

Services de conférence à Vienne

1. Souscrit à l'opinion du Secrétaire général, selon laquelle un service de conférence unique au Centre international de Vienne serait la solution idéale du point de vue de la rentabilité et un service unifié géré par l'Organisation des Nations Unies serait mieux en mesure d'assurer l'utilisation la plus rentable et la plus efficace des ressources limitées dont on dispose 13/;

2. Prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mener rapidement à bien les consultations sur cette question avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les autres parties intéressées et pour arrêter des arrangements d'ordre pratique concernant la création de services de conférence unifiés au Centre international de Vienne, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 4 de son rapport 14/;

IX

Fonds de réserve

Note que le solde du Fonds de réserve s'établit à 13 120 500 dollars.

11/ A/44/329 et A/44/433.

12/ A/44/329/Add.1 et A/44/433/Add.1.

13/ A/C.5/44/24.

14/ A/44/7/Add.4.

B

L'Assemblée générale

I

Postes de haut fonctionnaire au Secrétariat de l'Organisation
des Nations Unies

1. Réaffirme sa résolution 43/213 du 21 décembre 1988;
2. Accepte les propositions formulées par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 15/ à propos des postes de haut fonctionnaire;
3. Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'identifier dès que possible dans le courant de l'exercice biennal 1990-1991, conformément à la résolution 43/213, quatre autres postes de haut fonctionnaire à supprimer;

II

Fonctions et postes prévus au titre des questions de
développement social à l'échelle mondiale (chap. 6
et 8 du projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 1990-1991)

1. Décide que les activités relatives aux questions de développement social à l'échelle mondiale indiquées aux paragraphes 6.14 et 8.2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 et les ressources correspondantes figureront au chapitre 6 du budget-programme;
2. Prie le Secrétaire général de revoir les fonctions et l'appui administratif des départements auxquels ont été confiés des mandats intéressant les questions de développement social à l'échelle mondiale, en ayant à l'esprit la nécessité d'une approche intégrée du développement;
3. Prie en outre le Secrétaire général de lui soumettre à sa quarante-cinquième session, selon qu'il conviendra, des propositions tendant à renforcer l'Office des Nations Unies à Vienne;

III

Lieu des sessions du Comité des droits de l'homme et
du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

1. Décide d'accepter les prévisions présentées par le Secrétaire général à ce propos dans les chapitres 2A et 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, et de rétablir le crédit correspondant au chapitre 28F;

2. Prie le Comité des droits de l'homme et le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, lorsqu'ils décideront du lieu de leurs futures sessions, de prendre pleinement en compte les recommandations qui figurent aux paragraphes 23.5, 23.6, 2A.6 et 2A.7 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 16/, notamment la nécessité de tirer le meilleur parti possible des ressources, ainsi que les dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985 et de l'article 37 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques 17/, et de lui rendre compte à ce sujet à sa quarante-cinquième session par l'intermédiaire du Comité des conférences;

IV

Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Prie le Secrétaire général, sans préjudice des dispositions du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, de redoubler d'efforts pour susciter le versement de contributions volontaires à l'Institut afin qu'il ne soit plus nécessaire de verser à ce dernier une subvention prélevée sur le budget ordinaire, de revoir la question des dépenses d'appui aux programmes et de lui rendre compte tous les ans de la situation de l'Institut;

V

Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

1. Accepte les prévisions de dépense et la proposition présentées par le Secrétaire général pour la partie C (Namibie) du chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, telles qu'approuvées par le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, note que le Secrétaire général présentera des prévisions révisées pour ce chapitre et le prie de le faire au plus tard à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale;

2. Prie le Secrétaire général, compte dûment tenu de la priorité que l'Assemblée générale attache aux activités de lutte contre l'apartheid et des vues exprimées par les Etats Membres à la quarante-quatrième session, de veiller à ce que le meilleur parti possible soit tiré des ressources prévues au chapitre 3, y compris par d'éventuels transferts d'effectifs, lorsqu'il présentera des prévisions révisées et de nouvelles priorités pour le chapitre 3 à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale;

16/ Ibid., Supplément No 7 (A/44/7).

17/ Résolution 2200 A (XXI), annexe.

VI

Chapitre 5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

Note que la référence au "maintien de la paix" dans le chapitre 5A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 n'a trait qu'aux activités d'assistance humanitaire liées aux opérations de maintien de la paix;

VII

Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales : contenu du programme 3 (Analyse de la population mondiale)

Prie le Secrétaire général d'exécuter le programme 3 (Analyse de la population mondiale) du chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 dans le cadre des recommandations de la Conférence internationale sur la population, 1984 18/ et du Plan d'action mondial sur la population 19/ et, dans ce contexte, de se pencher plus particulièrement sur la question du rapport entre la population et le développement, compte tenu du paragraphe 6.9 et en notant que le terme "durable" ne devrait pas figurer au paragraphe 6.42;

VIII

Chapitre 13. Commission économique pour l'Afrique

1. Fait siennes les recommandations qui figurent aux paragraphes 181 à 183 du rapport du Comité du programme et de la coordination 20/ et prie le Secrétaire général de déterminer si les ressources allouées au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 21/, sont suffisantes et de redoubler d'efforts en vue de résorber le nombre élevé de postes vacants à la Commission économique pour l'Afrique, notamment en établissant un plan précis à cette fin, et de lui rendre compte à ce sujet à sa quarante-cinquième session;

2. Prie le Secrétaire général d'examiner la situation des services de traduction et d'interprétation pour toutes les langues officielles de la Commission économique pour l'Afrique, notamment la question des moyens de retenir le personnel qualifié et la possibilité de relancer les activités du Centre de formation, et de lui rendre compte à sa quarante-cinquième session des résultats de cet examen;

18/ Voir Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatif).

19/ Ibid., chapitre premier, partie B.

20/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 16 (A/44/16).

21/ Résolution S-12/2.

3. Décide que le poste dont la création est proposée par le Secrétaire général pour le Chef du Service de bureautique à la Commission économique pour l'Afrique sera un poste permanent inscrit au budget-programme de 1990-1991 et que le poste de spécialiste de l'évaluation sera rétabli à titre non renouvelable, sous réserve de prorogation;

4. Prie le Secrétaire général d'étudier la question des ressources allouées à la fonction d'évaluation dans les commissions régionales, avant l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993;

IX

Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement

Invite le Secrétaire général à faire en sorte que le système des Nations Unies mette tout en oeuvre pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devant se tenir en 1992 et l'application d'autres directives nouvelles des organes délibérants et, notamment, à prévoir les ressources nécessaires pour assurer une coordination efficace au secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

X

Chapitre 20. Contrôle international des drogues

Souscrit aux observations et recommandations figurant aux paragraphes 20.4 et 20.7 à 20.9 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 16/, ainsi qu'aux conclusions et recommandations figurant au paragraphe 217 du rapport du Comité du programme et de la coordination 20/;

XI

Chapitre 23. Droits de l'homme

1. Décide que les dépenses supplémentaires relatives aux activités nouvelles qui découlent de décisions du Conseil économique et social et qui sortent du cadre des activités durables inscrites au chapitre 23 seront financées conformément aux dispositions régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve;

2. Prie le Secrétaire général d'inclure la question des liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve dans le rapport qu'il établira sur l'expérience acquise quant au fonctionnement du fonds de réserve au cours de l'exécution du budget-programme de l'exercice 1990-1991;

XII

Chapitre 27. Information

1. Prie le Secrétaire général de s'assurer que la nouvelle structure du Département de l'information du Secrétariat, telle qu'elle apparaît dans le budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991, lui permettra d'exécuter

intégralement tous les programmes et toutes les activités demandés par les organes délibérants;

2. Prie également le Secrétaire général de consolider les activités des centres d'information des Nations Unies, en procédant, si besoin est, à des transferts de ressources à l'intérieur du chapitre 27, et de veiller à ce que les activités et les produits de ces centres soient le reflet fidèle des directives données par l'Assemblée générale;

XIII

Chapitre 28D. Bureau des services généraux (New York)

Prie le Secrétaire général de mettre au point un système plus satisfaisant pour le remboursement et l'imputation au budget ordinaire du coût des locaux occupés par le personnel affecté à des activités extra-budgétaires, et de lui rendre compte à ce sujet à sa quarante-cinquième session;

XIV

Chapitre 28G. Dépenses diverses

Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, une étude exhaustive du programme d'assurance maladie après la cessation de service, en tenant compte des observations du Comité consultatif qui figurent au paragraphe 28G.4 du rapport du Comité 16/;

XV

Chapitre 28I. Division des services administratifs
et des services communs (Vienne)

1. Souscrit à l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport 22/ sur les services de conférence à Vienne, à savoir que, les services communs de Vienne fonctionnant maintenant depuis quelques années, il faudrait leur consacrer une étude approfondie durant l'exercice biennal 1990-1991;

2. Se félicite que le Secrétaire général ait l'intention d'engager des consultations avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et avec les autres parties intéressées, dans le but d'apporter les améliorations nécessaires;

3. Invite les chefs de secrétariat des organisations sises au Centre international de Vienne à collaborer pleinement avec le Secrétaire général au cours de ces consultations;

4. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte en temps opportun du résultat de ces consultations;

XVI

Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèque

I

1. Se déclare vivement préoccupée par le retard apporté à la réalisation des études sur les statistiques et les normes relatives au volume de travail qui ont été demandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 29.19 et 29.22 de son rapport 16/;

2. Prie le Secrétaire général de soumettre les rapports susmentionnés au Comité consultatif en 1990, à sa session de printemps, et à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session;

II

1. Prend acte du rapport du Corps commun d'inspection sur le projet d'installation d'un système à disques optiques 23/, des observations du Secrétaire général y relatives 24/ et des renseignements communiqués par le Secrétariat;

2. Prie le Secrétaire général d'exécuter le projet d'installation d'un système à disques optiques, tel que décrit par le Corps commun d'inspection, conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et compte tenu des vues exprimées par les Etats Membres à sa quarante-quatrième session;

3. Prie également le Secrétaire général d'établir un rapport contenant un plan détaillé de mise en oeuvre générale du système, notamment dans les commissions régionales et autres lieux d'affectation, ainsi que les incidences du projet sur l'accès des Etats Membres à la documentation, une analyse coûts-avantages et tous autres renseignements techniques et financiers pertinents, et de le lui présenter à sa quarante-cinquième session.

23/ Voir A/44/684.

24/ A/44/684/Add.1, annexe.

PROJET DE RESOLUTION II

Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991

A

Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1990-1991

L'Assemblée générale,

Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991 :

1. Un crédit de 1 974 634 000 dollars des Etats-Unis est approuvé pour les objets suivants :

<u>Chapitres</u>	<u>(Dollars des Etats-Unis)</u>
TITRE PREMIER. - <u>Politique, direction et coordination d'ensemble</u>	
1er. Politique, direction et coordination d'ensemble	59 705 000
Total, titre premier	<u>59 705 000</u>
TITRE II. - <u>Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>	
2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	88 089 300
2B. Affaires de désarmement	11 184 500
2C. Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer	8 196 900
Total, titre II	<u>107 470 700</u>
TITRE III. - <u>Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u>	
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	35 988 200
Total, titre III	<u>35 988 200</u>
TITRE IV. - <u>Activités économiques, sociales et humanitaires</u>	
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	2 163 100
5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	4 670 800

<u>Chapitres</u>	<u>(Dollars des Etats-Unis)</u>
5B. Bureau des commissions régionales (New York)	855 300
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	46 814 800
7. Département de la coopération technique pour le développement	23 853 200
8. Activités concernant les questions de développement social à l'échelle mondiale	9 985 700
9. Sociétés transnationales	10 919 200
10. Commission économique pour l'Europe	33 089 300
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	39 791 400
12. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes .	49 010 700
13. Commission économique pour l'Afrique	57 725 700
14. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	38 595 400
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	73 107 600
16. Centre du commerce international	15 400 800
17. Centre pour la science et la technique au service du développement	4 298 800
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 195 600
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	9 937 800
20. Contrôle international des drogues	8 333 600
21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	34 180 100
22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	6 481 200
23. Droits de l'homme	16 105 700
24. Programme ordinaire de coopération technique	36 163 200
Total, titre IV	<u>532 679 000</u>

<u>Chapitres</u>	<u>(Dollars des Etats-Unis)</u>
<u>TITRE V. - Justice internationale et droit international</u>	
25. Cour internationale de Justice	13 333 000
26. Activités juridiques	18 766 500
Total, titre V	<u>32 099 500</u>
<u>TITRE VI. - Information</u>	
27. Information	87 225 400
Total, titre VI	<u>87 225 400</u>
<u>TITRE VII. - Services communs d'appui</u>	
28. Administration et gestion	397 759 500
29. Services de conférence et bibliothèque	352 777 600
Total, titre VII	<u>750 537 100</u>
<u>TITRE VIII. - Dépenses spéciales</u>	
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	-
Total, titre VIII	-
<u>TITRE IX. - Contributions du personnel</u>	
31. Contributions du personnel	298 390 400
Total, titre IX	<u>298 390 400</u>
<u>TITRE X. - Dépenses d'équipement</u>	
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	70 538 700
Total, titre IX	<u>70 538 700</u>
Total général	<u>1 974 634 000</u>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. La somme constituée par le total net des crédits ouverts aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera gérée globalement sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Les crédits ouverts au chapitre 24 (titre IV) pour le programme ordinaire de coopération technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies; toutefois, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les dispositions suivantes :

a) Les engagements concernant le louage de services contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables pendant l'exercice biennal suivant, à condition que les experts intéressés soient nommés avant la fin de l'exercice biennal en cours et que la durée totale de la période sur laquelle portent les engagements imputés à cette fin sur les ressources de l'exercice biennal en cours ne dépasse pas vingt-quatre mois de travail d'expert;

b) Les engagements concernant les bourses de perfectionnement contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient réglés, à condition que le boursier intéressé ait été désigné par le gouvernement qui demande la bourse et accepté par l'Organisation et qu'une lettre officielle d'attribution de bourse ait été adressée audit gouvernement;

c) Les engagements concernant les marchés ou les commandes de fournitures ou de matériel comptabilisés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce que le montant en ait été payé à l'adjudicataire ou au vendeur, à moins qu'ils ne soient annulés;

5. Outre les crédits approuvés au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 1990-1991 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 1990-1991

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des Etats Membres, se chiffrent à 367 226 200 dollars des Etats-Unis, total qui se décompose comme suit :

Chapitres des recettes	Dollars des Etats-Unis
TITRE PREMIER. - <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	
1. Recettes provenant des contributions du personnel	<u>303 040 800</u>
Total, titre premier	<u>303 040 800</u>
TITRE II. - <u>Autres recettes</u>	
2. Recettes générales	54 524 200
3. Activités productrices de recettes	9 661 200
Total, titre II	64 185 400
GRAND TOTAL	<u><u>367 226 200</u></u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C

Exécution du budget pour l'année 1990

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1990 :

1. Les dépenses prévues au budget, d'un montant total de 970 884 400 dollars des Etats-Unis, soit 987 317 000 dollars des Etats-Unis représentant la moitié des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1990-1991 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, moins 16 432 600 dollars des Etats-Unis correspondant à la diminution du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1988-1989 approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/___ A, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) Jusqu'à concurrence de 32 092 700 dollars, par la moitié des recettes autres que les contributions du personnel prévues pour l'exercice biennal 1990-1991 dans la résolution B ci-dessus;

b) Jusqu'à concurrence de 4 174 700 dollars, par l'augmentation des recettes autres que les contributions du personnel prévues pour l'exercice 1988-1989 que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 44/___ B, compte non tenu d'une diminution de 16 millions de dollars au chapitre 2 des recettes, au titre du remboursement du prêt consenti à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;

c) Jusqu'à concurrence de 934 617 000 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en vertu de la résolution 43/223 A de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1988 relative au barème des quotes-parts pour les années 1989, 1990 et 1991.

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 143 747 900 dollars des Etats-Unis, à savoir :

a) 151 520 400 dollars, représentant la moitié des prévisions de recettes au titre des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 1990-1991 dans la résolution B ci-dessus;

b) Moins 7 772 500 dollars, représentant la diminution du montant révisé des recettes au titre des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1988-1989 que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 44/___ B.

PROJET DE RESOLUTION III

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1990-1991

L'Assemblée générale,

1. Autorise le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice biennal 1990-1991 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements, à concurrence de 3 millions de dollars des Etats-Unis pour chacune des deux années de l'exercice biennal 1990-1991, dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

- i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (art. 31 du Statut de la Cour), à concurrence de 250 000 dollars;
 - ii) Aux dépenses résultant de la désignation d'assesseurs (art. 30 du Statut) ou de la citation de témoins et de la désignation d'experts (art. 50 du Statut), à concurrence de 75 000 dollars;
 - iii) Aux dépenses entraînées par la tenue de sessions de la Cour ailleurs qu'à La Haye (art. 22 du Statut), à concurrence de 100 000 dollars;
- c) Les engagements, à concurrence de 300 000 dollars pour l'exercice biennal 1990-1991, dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires pour financer des mesures de sécurité interorganisations conformément à la section IV de la résolution 36/235 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1981;

2. Décide que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions, un rapport sur toutes les dépenses engagées en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivées et soumettra à l'Assemblée des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

3. Décide que, pour l'exercice biennal 1990-1991, si le Secrétaire général, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, doit engager des dépenses au titre du maintien de la paix et de la sécurité d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il soumettra la question à l'Assemblée générale ou, si celle-ci est suspendue ou n'est pas en session, il convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire de l'Assemblée pour qu'elle examine la question.

PROJET DE RESOLUTION IV

Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1990-1991

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 100 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice biennal 1990-1991;
2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au budget de l'année 1990;
3. Viendront en déduction de ces avances :
 - a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux Etats Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960;

b) Les avances en espèces que les Etats Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1988-1989 en application des résolutions 42/228 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987;

4. Au cas où le total des crédits revenant à un Etat Membre et de ses avances au fonds de roulement pour l'exercice biennal 1988-1989 excéderait le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet Etat Membre pour l'exercice biennal 1990-1991;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées au fur et à mesure du recouvrement des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution 44/___ du ___ décembre 1989, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Les sommes qui pourront être nécessaires pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances en sus de ce total pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice biennal des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice biennal;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité des sommes suffisantes;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus serait insuffisante pour faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 1990-1991 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.